**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D’UN CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE**

***(Fonctionnaires et agents contractuels)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l’article 57 – 10° ;

Vu la loi n° 2010-209 du 2 mars 2010 visant à créer une allocation journalière d’accompagnement d’une personne en fin de vie ;

***Pour les agents contractuels*** : Vu le décret n° 2013-68 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale pour les agents non titulaires des fonctions publiques de l’Etat, territoriale et hospitalière ;

***Pour les stagiaires*** : Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

***Pour les fonctionnaires***: Vu le décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale et à l’allocation d’accompagnement des personnes en fin de vie pour les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;

Vu la demande de Monsieur *(ou Madame)* … né(e) le …, *(grade)* ... suivant la lettre du … sollicitant le bénéfice d’un congé de solidarité familiale ;

Considérant que l’intéresse*(e)* remplit les conditions requises *(ascendant, descendant, frère, sœur, personne partageant le même domicile ou ayant désigné l’agent bénéficiaire comme sa personne de confiance au sens de l’article L. 1111-6 du code de la santé publique souffrant d’une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d’une affection grave et incurable, quelle qu’en soit la cause)* ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du …, Monsieur *(ou Madame)* … née le …, *(grade)* ... est admis*(e)* au bénéfice bénéficie d’un congé de solidarité familiale d’une durée de … allant jusqu’au … inclus *(durée maximale de trois mois, renouvelable une fois)*.

**Article 2** :

Pendant cette période, l’agent n’est pas rémunéré.

***Pour les fonctionnaires* :** La durée de ce congé est assimilée à une période de service effectif. Elle n’est pas imputée sur la durée du congé annuel.

***Pour les agents contractuels :***La durée de ce congé est prise en compte pour la détermination des avantages liés à l’ancienneté. Elle n’est pas imputée sur la durée du congé annuel.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(Le président)*,